

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 AVRIL 2021 A 18H15

PRESENTS : AUBERTIN Erika, BIANCONE Gilles, BRUGIERE Corinne, FERRAND Rachelle, GOBEROT Jean-Michel, JURET Jean-Sébastien, LATOUCHE Perrine, LAZZARONI Marie-Laure, LEGELEY Marielle, ROUSSEAU Anne, SALIGNON Etienne, ROBERT Marc, SCRIBOT Daniel.

ABSENT EXCUSÉ : BEGIN Damien, ECOFFET Florian (pouvoir LAZZARONI Marie-Laure).

Séance du Conseil Municipal ouverte à 18 heures 15 minutes

La secrétaire de séance est BRUGIERE Corinne.

Approbation du compte-rendu du 23 février 2021

Accepté à l'unanimité

1. Délibération : Vote du compte administratif 2020 et affectation des résultats

Monsieur le Maire présente les comptes de l'année 2020 se résumant comme suit.

Report 2019 :	258 602,42 €	
Dépenses de fonctionnement :	213 489,59 €	
Recettes de fonctionnement :	294 810,91 €	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (excédent)		339 923,74 €
Report 2019 :	129 372,23 €	
Dépenses d'investissement :	59 327,83 €	
Recettes d'investissement :	36 225,18 €	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT (excédent)		106 269,58 €
Reste à réaliser dépenses :	19 700,00	
Reste à réaliser recettes :	5 467,00	

Monsieur le Maire sort de la salle et les membres sont appelés à voter. Vote à l'unanimité.

Après avoir entendu le compte administratif, les conseillers décident d'affecter les résultats 2020 au budget 2021 comme suit :

- 001 : Excédent d'investissement :	106 269,58 €
- 002 : Excédent de fonctionnement :	339 923,74 €

Vote à l'unanimité

2. Délibération : Approbation du compte de gestion 2020

Le compte de gestion 2020 transmis par le trésorier d'Is-sur-Tille, en tout point identique au compte administratif est approuvé à l'unanimité

3. Délibération : taux d'imposition 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la loi n°2020-1721 du 29 décembre de finances pour 2021

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la loi des finances 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Les collectivités n'ont plus à délibérer sur ce taux. Ce dernier fixé en 2019 par les collectivités, et figé depuis, continue de s'appliquer sur les résidences secondaires.

Afin de compenser la perte correspondant au produit de la taxe d'habitation, les communes percevront dès 2021 la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), soit 21 % pour notre département.

Il revient donc aux communes de délibérer en 2021 sur la base d'un taux de référence de TFPB égal à la somme du taux communal 2020 : 12,81 % pour la TFPB et du taux départemental de TFPB de 21 %, soit un total de 33,81 %.

Au vu des éléments ci-dessus, il convient de délibérer sur la fixation des taux de fiscalité directe pour 2021 :

- taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 38,45 %
Ce taux est identique à l'imposition de 2020
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,81 %
Ce taux de référence tient compte : de la part communale de 12,81 % qui reste inchangée par rapport à 2020 et de la part départementale de 21 %.
Il est à préciser que pour le contribuable, l'opération est transparente et sans incidence sur leur contribution financière globale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- fixe pour l'année 2021 les taux de fiscalité directe locale de la manière suivante :
 - taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 38,45 %
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,81 %
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif en lien avec ce dossier et notamment l'état 1259

4. Délibération : vote du budget primitif communal 2021

Monsieur le Maire présente les prévisions budgétaires 2021 se résumant ainsi :

- Dépenses de fonctionnement : 352 860,69 €
- Recettes de fonctionnement : 614 576,74 €
dont report excédent 2020 : 339 923,74 €
- Dépenses d'investissement : 471 404,74 €
dont restes à réaliser : 19 700 €
- Recettes d'investissement : 477 825,08 €
dont restes à réaliser : 5 467 €
dont report excédent 2020 : 106 269,58 €

A l'unanimité, le budget primitif 2021 est accepté et voté par le conseil municipal.

5. Délibération : vote du budget annexe lotissement Champs Lévrier 2021

Monsieur le Maire présente les prévisions budgétaires 2021 se résumant ainsi :

- Dépenses de fonctionnement : 262 364,00 €
- Recettes de fonctionnement : 262 364,00 €
- Dépenses d'investissement : 262 364,00 €
- Recettes d'investissement : 262 364,00 €

A l'unanimité, le budget annexe lotissement Champs Lévrier 2021 est voté.

6. Délibération : renouvellement contrat employé

Monsieur Jean-Marie METAYER n'ayant pas réintégré son poste au 1^{er} avril, il convient pour la continuité du service de renouveler le contrat de Monsieur Eric CHARLOT, agent technique contractuel.

Monsieur le Maire, propose que le contrat soit renouvelé pour une durée d'une année, soit du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte cette proposition

Néanmoins, la question du CDI à proposer à M. CHARLOT, sera posée à l'intéressé

7. Délibération : Animation bibliothèque

Les animateurs de la bibliothèque propose une animation avec intervention d'un Auteur dans le cadres des rencontres « ça Papote ». Le coût à charge de la municipalité est le montant du repas de l'auteur invité. Une convention sera passée.

La délibération sera prise lorsque la convention sera reçue

8. Rapport des comités – Tour de table

Corinne BRUGIERE - Comité Patrimoine :

Martine CIRÉ propose d'effectuer la taille des arbres du verger conservatoire. La demande d'autorisation sera faite auprès de la mairie.

Une journée nettoyage des haies sera faite en cours d'année pour le nettoyage des végétaux dans les haies sur les chemins de contournement.

Le nettoyage des calvaires sera effectué par Jean-Marie MICHELIN.

Les devis de rénovation des statues ont été réactualisés. Une souscription de don sera lancée avec la Fondation du Patrimoine. RDV à prévoir.

Plusieurs remarques ont été faites mais celles-ci ne concernaient pas le comité (propreté de certaines parcelles privées, couleur des portails de l'école/mairie, éclairage de la façade de la mairie). Néanmoins, l'éclairage de la mairie sera aligné avec l'éclairage public..

Perrine LATOUCHE - Comité Communication :

Concernant le bulletin mensuel, celui-ci se trouve sur le drive mairie afin que les élus puissent insérer des informations.

Erika AUBERTIN : Comité Patrimoine

Pour le jardin partagé, le local laiterie pourrait servir d'entrepôt pour les outils de jardinage des futurs utilisateurs des parcelles. A voir pour vider ce local, le fermer ...

Marie-Laure LAZZARONI :

Des devis pour la création d'un site internet Mairie de Chaignay ont été reçus. Le comité travaille et avance rapidement sur le dossier. M. DAURELLE sera entendu par rapport à son expérience sur le sujet. Son site personnel pourra rester très complémentaire du site officiel Mairie.

Rachelle FERRAND : Comité Enfance Jeunesse

Actuellement 4 professions de foi reçues, une autre va bientôt arriver.

Les enfants et jeunes sont très impliqués

Le 30 avril, ils proposeront leur programme en Visio. Dès 18h00 lors du conseil municipal.

Marc ROBERT : Délégué SICECO

N'a toujours pas de réponse de SICECO concernant les prises de compétences. Affaire à suivre ...

Jean-Sébastien JURET : Comité Travaux

Les travaux « chemin de tir » devrait bientôt être programmé par l'entreprise Colaiacovo.
La 3^{ème} couche des revêtements réalisés en 2020 est programmée semaines 17 et 18.

Jean-Michel GOBEROT : Eolien

Le bureau d'étude est en cours pour les impacts visuels.
L'étude acoustique sur une période de 10 jours sera lancée en mai.
Le mât de mesure sera en place semaine 16.

Daniel SCRIBOT

- La plaque des défunts pour l'ossuaire est bientôt finie.
- Devis demandé pour étude déterminant les raisons de l'humidité église.

9. Questions diverses

Néant

La séance est levée à 22h15mn

Prochain conseil le 30 avril 2021 à 18h00 à la salle polyvalente